VILLE DE BAUVIN

Flash info

ZOOM SUR :

Spécial COVID-19



AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, LA MUNICIPALITÉ SE MOBILISE POUR VOUS !

Depuis l'allocution de Monsieur Le Président de la République du 12 mars dernier :

– **chaque jour**, la police municipale et des élus déposent dans les boîtes à livres, des autorisations dérogatoires (pensez aux autres, ne prenez qu'une feuille ou deux, elles sont imprimées recto-verso),

– **chaque jour,** et ce, depuis le 17 mars, nous prenons soin de nos aînés et de toutes les personnes vulnérables par téléphone. 150 personnes sont recensées sur les fichiers de la commune, depuis les plans : grand froid et caniculaire,

– **chaque jour**, à la demande, une équipe d'élus et de bénévoles livre des courses de « première nécessité ».Les personnes recensées ont été destinataires d'un courrier avec les coordonnées des commerçants livrant à domicile et d'une liste type à compléter.

– **chaque jour** depuis le 16 mars, notre équipe d'animateurs se relaie afin d'accueillir les enfants des personnels soignants hospitaliers et de l'ARS , et ce gratuitement ; merci également aux enseignants pour leur implication,

– **chaque jour** depuis le 30 mars, ce service est accessible aux enfants des personnels de gendarmerie, de pompiers, de personnels de préfecture et de l'ASE,

– **chaque jour**, une permanence téléphonique est assurée en Mairie et au C.C.A.S. pour une continuité de services à la population,

– **chaque samedi matin sur rendez-vous**, deux élus sont de permanence au C.C.A.S. afin de répondre aux urgences des familles,

– **chaque jour** selon les nécessités, nous mettons à jour le site de la commune ou le Facebook. Par ce biais depuis le 6 avril, vous pouvez générer votre attestation numérique,

– **chaque jour**, un service minimum est assuré par les services techniques afin de permettre une maintenance des bâtiments communaux et un entretien « voirie »,

– **Tous les 15 jours**, un camion municipal est mis à la disposition de la Banque alimentaire afin de permettre la continuité de la distribution alimentaire aux familles en situation de précarité,

– **Une continuité de service** est également effective avec les bailleurs sociaux et les services du département afin de relayer les dossiers urgents par visio-conférence,

– La COVED (ordures ménagères), la Gendarmerie, la Poste, le député Monsieur HUYGHE sont appelés par nos soins ou nous appellent afin de nous informer, de vous informer et de vous offrir un service minimum.

NUMÉROS UTILES

* Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h
  - ↳ Mairie : 03.20.18.11.11
  - ↳ C.C.A.S. : 03.20.18.11.21

* Violences aux femmes, enfants en danger : 3919, 119, ou 114 par sms

* Urgences : 17 ou 112 ou 18

* Plateforme téléphonique d'informations (numéro vert) pour obtenir des informations sur le Covid-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

RAPPEL

Afin de compléter les listes actuelles, il est toujours possible de s'inscrire auprès du C.C.A.S.

MERCI à eux

C'est aussi : **NE PAS LES OUBLIER**, les différents organismes d'aides et de soins à domicile (ADMR, OICAFPA, SIAD, FAMILY DOM') et tous les acteurs de la vie économique de la commune (boulangeries, boucherie, supermarché, tabac-presse, garagistes, contrôle technique, entretien des motos et cyclos, artisans, pharmacies, médecins, infirmiers et tous les soignants) qui nous permettent de nous approvisionner, de nous dépanner, de nous soigner !

La Poste distribue le courrier les mercredis, jeudis et vendredis. Seule, la boîte principale reste accessible pour poster vos courriers.

RÈGLES DE VIE
en ces temps de confinement

* **<u>Rappel des règles relatives à l'utilisation de tondeuses, et tout autre engin à nuisances sonores:</u>**

Extrait de l'arrêté municipal du 27 octobre 2000 : *«Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00.»*

* **<u>Rappel de l'usage des véhicules (auto, moto, vélo) :</u>** usage pour déplacement avec motif précis.
Le vélo ne peut être utilisé comme moyen de promenade (sauf pour enfant accompagné d'un adulte), les espaces publics sont interdits à la promenade (berges, étang également).

* Les **bennes « relais »** ne sont plus vidées, conservez vos sacs chez vous.

* Les **trottoirs** ne peuvent être considérés comme lieu de stockage « encombrants ».

* **RAPPEL :** les déchetteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

* **<u>Le cimetière communal :</u>** Nos employés des services techniques profitent de la période de confinement pour procéder au traitement des allées du cimetière en vue de sa réouverture partielle à compter du lundi 20 avril. A compter de cette date, le cimetière redeviendra accessible de 14h à 16h30 du lundi au vendredi, le samedi de 10h à 11h30 et fermé le dimanche.

Les consignes de sécurité sanitaire restent de rigueur.

MASQUES

Même si le déconfinement n'est pas définitivement programmé, la Municipalité se fait livrer d'ores et déjà des masques barrières en vue du déconfinement à destination de chaque Bauvinois.

Ci-dessous, quelques réponses aux questions les plus courantes :

Quel type de masque ?
Il s'agit de masques en tissu respectant les normes AFNOR. Ce sont des «masques barrières» efficaces pendant 4 h, lavables et réutilisables après lavage à 60° minimum.

Quand seront-ils distribués ?
Dès que le déconfinement sera décrété, selon une organisation qui vous sera précisée.

Le port d'un masque est-il efficace ?
Le débat reste ouvert au sein de la communauté des épidémiologistes et des infectiologues. Certains affirment que les porteurs de masque ont tendance à se considérer moins vulnérables et moins contagieux et négligent de ce fait de respecter les consignes qui restent les plus efficaces telles que la distanciation, le lavage des mains, etc… D'autres affirment que c'est mieux que rien.
Nous rappelons ici que le port d'un masque s'ajoute aux gestes barrières mais ne les remplace pas.

Qui en sera doté ?
Un masque sera donné à chaque Bauvinois qui le souhaite. Tailles « adultes » et « enfants » ont été prévues.

Pourquoi attendre le déconfinement ?
Pour ne pas négliger la période de confinement.

En effet, le confinement avec le respect des gestes de sécurité sanitaire reste l'arme la plus efficace pour lutter contre la propagation du COVID-19.
Où serait la cohérence si, en même temps qu'applaudir les personnels soignants chaque soir à 20 h, nous nous rendions responsables de nouvelles contaminations liées à nos transgressions des règles de sécurité ?

Est-ce que ce sera gratuit ?
Oui, ce sera gratuit pour tous les Bauvinois.

Qui va payer alors ?
Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers délégués ont décidé unanimement de prendre en charge la totalité de la dépense liée à l'achat des masques. Ils consacreront leurs indemnités d'élus au règlement de cette facture.
Ainsi, le budget communal n'aura pas à souffrir de cette dépense inédite et imprévue de l'ordre de 12 000 euros. Budget qui, cette année encore, subira une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de 49 000 euros.

Qui confectionne les masques ?
C'est Patricia ERCA, auto-entrepreneur bauvinoise basée impasse Fossé Bouget qui confectionne ces masques. La matière première (tissus) est quant à elle fournie gracieusement par Guillaume BLONDIAU et son entreprise NASH DESTOCKAGE d'une part et par différents donateurs anonymes.





BLONDIAU Guillaume
Directeur & Gérant : Nash DESTOCKAGE
Tel : 06 84 05 16 03
Grossiste et Détaillant

Édition Avril 2020 - I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique